



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE DE BASKETBALL

REGLEMENTS PLATEAUX MINI-BASKET

SAISON 2026-2027

Article 1 – JOUR et HORAIRES

L'horaire de référence est le **samedi à 9h00**.

Plusieurs clubs peuvent accueillir un plateau. (Tout dépend du nombre d'équipes engagés)

Les plateaux se déroulant sur les territoires excentrés pourront bénéficier de plus de souplesse sur les horaires afin de faciliter l'arrivée des équipes adverses.

Article 2 - ABSENCE SUR UN PLATEAU

Toute absence sur un plateau doit être signalée par mail au club organisateur avec copie à la Commission Mini-Basket CD50 **le jeudi soir au plus tard**.

Concernant les absences sur les plateaux organisés, les clubs « Forfaits » auront l'obligation de s'y rendre la fois prochaine, et en cas de récurrence, la Commission se réserve le droit de leur retirer l'organisation d'un plateau pour le réattribuer aux clubs victimes de nombreuses absences.

En cas **d'annulation d'un plateau, pour cas exceptionnel**, le club concerné ne sera pas sanctionné après évaluation de la commission mini basket.

Article 3 – L'ORGANISATION DU PLATEAU

Le club organisateur accueille le plateau et aura pour mission de :

- Préparer en amont le planning des rencontres (par rapport au planning envoyer par CD50)
- S'assurer que le coach ne fait jouer que des joueurs licenciés : **un joueur non licencié ne pourra pas participer** car non couvert par son assurance en cas de blessure (responsabilité de l'entraîneur de l'équipe)
- Réunir tous les enfants au centre du terrain pour la photo
- Veiller à ce que le présent règlement soit correctement appliqué
- Veiller à l'implication des jeunes dans la tenue de la table de marque et l'arbitrage (JAP en U11), et utiliser le formulaire « JAP » sur FBI (s'aider pour cela, de la fiche organisation)
- Veiller à ce qu'un goûter soit organisé en fin de plateau.

Article 4 – ÉQUIPES et JOUEURS

Les équipes se doivent d'arriver **30 minutes** avant le coup d'envoi du plateau, ou, si l'entraîneur a obtenu l'accord de l'organisateur, de leur premier match (en cas de long trajet).

Chaque joueur et entraîneur doivent impérativement être licencié à la FFBB avant de pouvoir disputer ou coacher un plateau. Ceci est primordial, car en cas de blessure grave, ni la Sécurité Sociale, ni les assurances ou mutuelles n'accepteront de rembourser les frais médicaux à partir du moment de la participation de l'enfant n'a pas été autorisée par le Comité. Cela engage également la responsabilité de l'entraîneur et de son club.

Nous vous sollicitons votre haute bienveillance.

Article 5 – Règlement Sportif Particulier

Pour tout point ne figurant pas dans ses règlements se reporter à ce présent aux règlements FFBB.

Article 6 – Fiche Bilan plateau U9

- La fiche bilan, qui devra être complétée et retournée par le club organisateur à l'issue du plateau.
Afin d'assurer le suivi de chaque plateau, nous vous remercions de bien vouloir compléter la **fiche bilan en ligne** à l'issue des rencontres : Clubs Organisateur **Fiche bilan Plateau U9** à compléter : [\[LIEN GOOGLE FORMS\]](#) **au plus tard le Mardi à 12h**

Article 7 Temps de jeu

- Format plateau X périodes de 4 à 8 min (non décompté).
- Ou**
- Vous avez la possibilité d'utiliser l'une des formules proposées sur la fiche d'organisation mise à votre disposition pour faciliter votre planification.

Article 8 – SCORE

Score non affiché **sauf sur la feuille de marque.**

Le plus important n'est pas de gagner mais de participer !

Résultat :

- La progression de la totalité des jeunes participants est d'une grande importance.
- Le Mini-Basket n'étant pas la victoire à tout prix, un score nul est parfaitement valable.

La feuille de marque et le chronomètre sont tenus par les joueurs de l'équipe qui ne joue pas sous la supervision d'un adulte.

Article 9 – L'ARBITRAGE EN U9

1/ Les matchs des plateaux U9 doivent être arbitrés par deux ou trois jeunes et/ou un adulte confirmé.

2/ L'arbitre touche le ballon après toutes les violations et les Fautes et doit surtout faire exécuter les touches au bon endroit.

3/ L'arbitre doit tout faire pour que le jeu reprenne le plus vite possible. Si un enfant reproduit plusieurs fois dans le match la même violation l'arbitre expliquera à l'enfant la règle à la mi-temps ou à la fin du match.

4/ Les règles à faire appliquer durant les rencontres :

- Tous les contacts qui empêcheraient la progression du ballon ou des joueurs, et tous les contacts dangereux.
- Reprise de Dribble
- Les gros Marcher
- Les sorties de balles
- Les fautes sur TIR

Article 11 – L'ESPRIT MINI-BASKET

Les plateaux mini-basket sont de la « **compétition formatrice** » et non de la compétition. Chaque enfant doit bénéficier des encouragements du public et entrer en jeu suffisamment pour pouvoir s'exprimer. Les belles actions doivent être applaudies y compris par les spectateurs de l'équipe adverse.

Aucun classement n'est établi à l'issue du plateau et si le club organisateur a prévu de remettre des récompenses aux enfants, celles-ci doivent être les mêmes pour tous.

Chaque rencontre débute et se termine par une poignée de main qu'échangent joueurs, arbitres et entraîneurs.

Le plateau doit se terminer par un goûter et verre de l'amitié, offert par le club organisateur aux enfants ainsi qu'aux adultes accompagnateurs.

Pensez à diffuser ces informations à vos parents !!!

Nous sommes preneurs également de photos à envoyer sur la boîte mail du Conseiller Territorial - avec l'intitulé suivant : « Photos Plateaux pour Site Web ».

Précisez la catégorie. Merci !

La Commission Mini-Basket CD50 vous souhaite une très belle saison 2026-2027

CHARTRE D'ENGAGEMENT MINI-BASKET
Entraîneurs • Encadrants • Bénévoles
Comité de départemental de la Manche de Basketball
Saison 2026-2027

En tant qu'acteur du Mini-Basket, je m'engage à contribuer à un environnement **sportif, éducatif, bienveillant et sécurisé** pour chaque enfant.

MES 3 ENGAGEMENTS

RESPECTER

Je m'engage à prendre connaissance du règlement du mini-basketball et à le respecter dans son intégralité.

MONTRER L'EXEMPLE

Je favorise le respect, le fair-play et l'équité, sur le terrain comme en dehors.

PROTÉGER

Je veille à la sécurité et au bien-être des enfants placés sous ma responsabilité.

EN CAS DE NON-RESPECT

Le non-respect de ces engagements pourra entraîner **une amende de 50 €**, destinée à soutenir les actions de développement du Mini-Basket.

MON ENGAGEMENT

Club : _____

Nom et prénom : _____

Fonction : ☐ Entraîneur ☐ Encadrant ☐ Bénévole

Catégorie : _____

N° de licence : _____

Date : _____

Signature :

Charte à retourner à : ramy.ctcd50@gmail.com